

LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°62 221 /PR/MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant
constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier du recours en grâce présenté par
les nommés KINSOU Alémouko et GHOOUNGO Agonni ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation ;

D E C R E T :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par les nom-
més KINSOU Alémouko et GHOOUNGO Agonni, condamnés le
17 novembre 1961 par la Cour d'appel de Cotonou à six
mois d'emprisonnement pour vols, est rejeté.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur
le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et
de la Législation, puis notifié aux intéressés par les
soins du Procureur général, près la Cour d'appel de
Cotonou./-

Porto Novo, le 18 MAI 1962
P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE VICE-PRESIDENT.

Signé : S.M. APITHY

Pour ampliation :

Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

AMPLIATIONS :

Président de la République	3
MJL.....	2
Procureur général.....	1
Procureur de la République	1
Intéressés.....	2
JORD.....	1

J. CLAVEAU.-